

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

OPEC FUND
for International Development

PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE
REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

Financements du Projet : Don FIDA N° 2000002606, Don Additionnel FIDA11 n°
2000003762 ; Prêt OFID n° 13606P, Prêt FIDA11 n° 2000003763, Don CRI n°
2000004520, Don FVC n° 2000003623

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
DNCMP/400/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DE 1200 PORCINS
CROISES AMELIORES DE RACE LARGE WHITE OU LANDRACE
(4 LOTS).

Imputation : DON CRI N° 2000004025

Référence PTBA 2023-2024 : 4D010108

Date de publication : 09/02/2024

Date d'ouverture des offres : 13/03/2024

Février 2024

Lettre de présentation d'avis d'appel d'offres national

Concerne : La fourniture de 1200 porcins de races améliorés : Large white et/ou Landrace
DAO° DNCMP/ ~~4400~~/F/2023-2024

Date de publication : 09/02/2024

Date d'ouverture des offres : 13/03/2024

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don du FIDA n° 2000002606, un Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762, un don FVC n° 2000003623, un don CRI n° 2000004520 d'une part, un prêt de l'OFID n° 13606P, un Prêt FIDA11 n° 2000003763, un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B ».
2. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », prévoit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais composé des provinces de Gitega, Karusi, Kayanza, Muyinga et Ngozi par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante. Il est financé par un Don et Prêt du FIDA, un prêt de l'OFID, un Don du Fonds Vert Climat (FVC), un Don CRI, une contrepartie du Gouvernement et une contribution des bénéficiaires. Le Projet a été conçu pour une durée de 6 ans. Les dates initiales de mise en vigueur et celle d'achèvement sont respectivement le 13/05/2019 et le 30/06/2025.
3. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture de **1200 porcins de races améliorées, avec un délai de livraison de soixante (60) jours calendaires**. Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaire. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.
4. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.

Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en quatre (4) lots :

- Lot 1 : Fourniture de 288 porcins de races améliorés dont 270 truies et 18 verrats en Commune de Giheta de la Province de Gitega ;
- Lot 2 : Fourniture de 352 porcins de races améliorés dont 330 truies et 22 verrats en commune de Gishubi de la province Gitega ;
- Lot 3 : Fourniture de 288 porcins de races améliorés dont 180 truies et 12 verrats en commune de Matongo de la province Kayanza ;
- Lot 4 : Fourniture de 272 porcins de races améliorés dont 255 truies et 17 verrats en commune de Makebukoko de la province Gitega.

5. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer sont à livrer :

Lot 1 : Fourniture de 288 porcins dont 270 truies et 18 verrats à livrer au chef-lieu de la commune Giheta de la province Gitega selon la répartition suivante :

Province	Commune	Zone	Colline cible	Porcins		
				Truies	Verrats	Total
Gitega	Giheta	Giheta	Korane	30	2	32
Gitega	Giheta	Giheta	Bihororo	30	2	32
Gitega	Giheta	Giheta	Kirempera	30	2	32
Gitega	Giheta	Giheta	Kibogoye	30	2	32
Gitega	Giheta	Kabanga	Gihuga	30	2	32
Gitega	Giheta	Kabanga	Muyange	30	2	32
Gitega	Giheta	Kabanga	Kanyinya	30	2	32
Gitega	Giheta	Kabanga	Mubuga	30	2	32
Gitega	Giheta	Kiriba	Gishuha	30	2	32
s/total Giheta		3	9	270	18	288

Lot 2 : Fourniture de 352 porcins dont 330 truies et 22 verrats à livrer au chef-lieu de la commune Gishubi de la province Gitega selon la répartition suivante :

Province	Commune	Zone	Colline cible	Porcins		
				Truies	Verrats	Total
Gitega	Gishubi	Nyabiraba	Muhuzu	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabitanga	Nyakigina	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabiraba	Ruhande	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabitanga	Bukwavu	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabiraba	Gishubi	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabitanga	Munyinya	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabiraba	Murangara	30	2	32
Gitega	Gishubi	Mugaruro	Muhagaze	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabiraba	Yanza	30	2	32
Gitega	Gishubi	Nyabiraba	Cimba	30	2	32
Gitega	Gishubi	Mugaruro	Bucana	30	2	32
s/total Gishubi		3	11	330	22	352

Lot 3 : Fourniture de 288 porcins dont 180 truies et 12 verrats à livrer au chef-lieu de la commune Itaba de la province Gitega et 96 porcins dont 90 truies et 6 verrats à livrer au chef-lieu de la commune Matongo de la province Kayanza selon la répartition suivante :

Province	Commune	Zone	Colline	Porcins		
				Truies	Verrats	Total
Gitega	Itaba	Itaba	Gisikara	30	2	32
Gitega	Itaba	Gihamagara	Kirambi	30	2	32
Gitega	Itaba	Gihamagara	Mugomera	30	2	32
Gitega	Itaba	Itaba	Mutanga	30	2	32
Gitega	Itaba	Gihamagara	Kibogoye	30	2	32
Gitega	Itaba	Buhevyi	Rukobe II	30	2	32
s/total Itaba				180	12	192
Kayanza	Matongo	Burarana	Kijuri	15	1	16
Kayanza	Matongo	Ruganza	Kibavu	15	1	16
Kayanza	Matongo	Burarana	Mikamba	15	1	16
Kayanza	Matongo	Burarana	Burarana	15	1	16
Kayanza	Matongo	Burarana	Nyarurambi	15	1	16
Kayanza	Matongo	Ruganza	Bwayi	15	1	16
s/total Matongo				90	6	96

Lot 4 : Fourniture de 272 porcins dont 255 truies et 17 verrats à livrer au chef-lieu de la commune Makebuko de la province Gitega selon la répartition suivante :

Province	Commune	Zone	Colline	Porcins		
				Truies	Verrats	Total
Gitega	Makebuko	Makebuko	Mwaro-Mavuvu	30	2	32
Gitega	Makebuko	Maramvya	Rwezamenyo	30	2	32
Gitega	Makebuko	Murenda	Gasagara	30	2	32
Gitega	Makebuko	Makebuko	Rwanda	30	2	32
Gitega	Makebuko	Murenda	Murenda	30	2	32
Gitega	Makebuko	Maramvya	Murago	30	2	32
Gitega	Makebuko	Murenda	Rutanganika	30	2	32
Gitega	Makebuko	Makebuko	Makebuko	30	2	32
Gitega	Makebuko	Murenda	Kinyonza	15	1	16
s/total Makebuko				255	17	272

NB : Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou les quatre (04) lots mais ne pourra être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence d'offres administrativement et techniquement conformes au dossier d'appel d'offres ou lorsque

NB : Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou les quatre (04) lots mais ne pourra être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence d'offres administrativement et techniquement conformes au dossier d'appel d'offres ou lorsque l'écart entre l'offre classée financièrement en première position et celle classée en deuxième position est supérieur à 10 %. Les lots seront attribués sur base d'une combinaison évaluée la moins disante pour l'Acheteur, conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics.

6. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national ouvert, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA [<https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>].
7. Aucune séance d'information ne sera organisée.
8. Les candidats qui souhaitent soumettre une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu au prix de cent mille francs burundais (100.000 BIF) dont la moitié (50.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (50.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB, somme non remboursable. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être obtenus en adressant au point de contact ci-après un courrier postal ou un courriel dans lequel devront figurer toutes les coordonnées du soumissionnaire. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.
9. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessous et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 13/03/2024 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

À l'attention de :

Monsieur Damase NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PIPARV-B

Immeuble abritant des projets financés par le FIDA au Burundi

Avenue du Large n° 30 ; Téléphone : (+257) 22 24 92 51 ;

Courriel : ufcp2.piparvb@gmail.com.

Bujumbura - Burundi

10. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission (s'il y a lieu), dont les modalités et le montant seront précisés dans les données particulières de l'appel d'offres.
11. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

